

Les Chevaux du COAT

14 bis route de COAT BRUC 22860 PLOURIVO

Tel : 02 96 55 39 76 / Portable : 06 84 55 61 91

Site : www.leschevauxducoat.fr



NOTICE DE FONCTIONNEMENT

1. RESPECT DES LIEUX

- **Parking** : L'entrée pour le parking est à côté des champs des chevaux.

Pour les personnes à mobilité réduite, un parking leurs est strictement réservé à côté du manège.

- **Vélos** : Les vélos peuvent être parqués face à la sellerie, sur le tronc d'arbre taillé à cet effet.
La circulation en vélo autour du manège et de la carrière est interdite.

- **Les animaux** : Les chiens ou animaux en tout genre sont autorisés mais doivent être tenus en laisse.

Il est demandé de respecter les animaux en ne courant pas après.

2. DÉROULEMENT DES ATELIERS

Les mineurs sont sous la responsabilité de leur encadrant durant leur séance, soit 15 minutes avant et après les ateliers. En aucun cas les Chevaux du Coat ne pourra être tenu responsable en cas d'accident en dehors de cette durée.

Un calendrier des ateliers est communiqué à la rentrée.

3. FORMALITÉS D'INSCRIPTION

- Prendre connaissance du règlement,
- Remplir une fiche d'inscription,
- Effectuer le paiement annuel,
- Fournir un certificat de non contre-indication à la pratique de l'équitation.

4. REMARQUE

En cas de perte ou de vol, le centre équestre, les Chevaux du Coat, se dédouane de toute responsabilité.

5. PAIEMENT DES ATELIERS

Les ateliers et la licence doivent être payés à l'inscription (la licence sera payée à part des ateliers).

Le paiement des ateliers peut être effectué en 1, 3 (octobre/janvier/avril) ou 10 (de septembre à juin) fois, de préférence par virement bancaire.

Concernant les ateliers en partenariat avec l'association Graines de Linotte, le règlement se fera auprès de cette dernière et une seconde partie auprès des Chevaux du COAT.

Lors des virements : indiquer obligatoirement le n° de facture et le nom et prénom de l'adhérent).

Après votre engagement annuel, le forfait ne pourra être remboursé sauf cas de force majeure justifié (raisons médicales, familiales ou déménagement).

6. ABSENCES AUX ATELIERS

Pour une bonne préparation des ateliers, il est important de signaler tout manquement à un atelier.

En cas d'imprévu, signaler l'absence par :

- SMS : 06 84 55 61 91
- Par mail : leschevauxducoat@orange.fr

Toute séance manquée sans préavis de 24h ne pourra être récupérée.

Afin de ne pas désorganiser les groupes, 3 ateliers maximum sur l'année pourront être récupérés (sauf pour raisons médicales justifiées par le médecin).

7. TENUE DES CAVALIERS

Le port du casque « norme 1384 » est obligatoire pour l'équitation.

Il faudra porter obligatoirement un pantalon, style jogging ou pantalon d'équitation (pas de short), ainsi que des bottes, boots ou baskets.

Pour la voltige, le port du casque n'est pas obligatoire. Les chaussons de gymnastique ou de plongés sont acceptés.

Prévoir une tenue de circonstances selon la saison.

8. APPLICATION

En signant la fiche d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions et du règlement et en accepter les conditions.